

L'équipe pluridisciplinaire

1 Chef de service

- Organisation du service
- Management d'équipe
- Lien avec les partenaires

1 secrétaire

- Accueil et standard
- Gestion administrative
- Tenue des dossiers

1 Psychologue systémique

- Evaluation et analyse systémique
- Accompagnement pour un nouvel équilibre
- Soutien à la communication et au changement

1 Neuropsychologue

- Evaluation et tests neuropsychologiques
- Conseils
- Adaptation au quotidien

1 Educateur spécialisé

- Diagnostic éducatif
- Développement socialisation et autonomie
- Guidance et soutien du cadre familial

1 Technicien de l'intervention sociale et familiale

- Soutien aux familles
- Aide dans le quotidien
- Autonomie et insertion sociale

1 Psychomotricien

- Thérapie et rééducation psychocorporelles
- Gestion émotionnelle
- Engagement relationnel

1 Infirmier

- Evaluation
- Lien avec les partenaires médicaux
- Prévention et conseils à la santé

Contact

Tél : 06.16.26.83.92

Mail : emah@pep64.org

Site internet : <https://www.pep64.org>

Fiche de liaison : <https://urlz.fr/oy2G>

Ouverture

365 jours par an

Du lundi au dimanche

De 8h à 19h

Permanence téléphonique : 24h/24

Situer nos locaux

Avenue de la gare

64270 Salies-de-Béarn

Territoire d'intervention

Département des Pyrénées-Atlantiques



E.M.A.H Equipe Mobile ASE-Handicap

Pyrénées-Atlantiques

**Prévention des ruptures de parcours
Prise en charge de situations de crise
Soutien aux équipes**

Indications

L'équipe mobile se positionne en tant qu'acteur-ressource auprès des professionnels du secteur social, dans le cadre de **situations complexes*** ou **en attente d'un relai médico-social**, afin d'éviter une **rupture de parcours**.

Pour qui ?

Enfants et adolescents de **7 à 18 ans** présentant une **double vulnérabilité** : situation de handicap et besoin de protection au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nos engagements

- Évaluer et analyser les situations et leur contexte
- Agir précocement
- Co-construire avec le jeune des solutions au regard de ses besoins, en renfort des accompagnements déjà existants
- Soutenir et venir en appui des familles et des professionnels
- Favoriser le partage de compétences et de ressources
- Formuler des préconisations
- Renforcer la coopération et la coordination des acteurs engagés dans la situation

**Difficultés et impasses dans l'accompagnement de jeunes qui manifestent des troubles du comportement et/ou des conflits avec mise en danger, des conduites à risques, des fugues, des comportements violents.*

Les essentiels

- ✓ Toute intervention nécessite un **accord du représentant légal**
- ✓ **Protection des données personnelles** : Les professionnels de l'équipe mobile sont soumis au devoir de discrétion. Le consentement du représentant légal est alors recherché pour tout échange d'informations avec les partenaires
- ✓ **Subsidiarité dans les pratiques** : Notre intervention est complémentaire et non substitutive aux accompagnements déjà en place
- ✓ En cas de situation d'URGENCE, appeler le **112** ou **114** (sourds et malentendants)

Qui sollicite l'E.M.A.H. ?

- ✓ Les professionnels du secteur social
- ✓ Les professionnels du secteur médico-social

Motifs de sollicitation

- ✓ **Information** : obtenir des informations sur le rôle de l'équipe mobile
- ✓ **Prévention** des situations de rupture : relais provisoire et recherche de solutions
- ✓ **Gestion de situation de crise** : en cas de dégradation de la situation

Procédure

1 - Adressage

- Appel ou mail
- Renseignement fiche de liaison

2 - Analyse de la demande

- Evaluation de la demande et de la criticité
- Admission dans le dispositif

3 - Premières interventions

- Prise de contact partenaires
- Evaluation de la situation

4 - Co-construction du projet

- Définition des objectifs
- Signature DIPC et Avenant au PP

5 - Mise en œuvre du projet

- Prestations individuelles
- Prestations d'appui et de soutien

6 - Sortie du dispositif

- Formalisation de la fin de l'accompagnement
- Lien avec les partenaires

Durée
Accompagnement

1 mois renouvelable

Délais
d'intervention

- Situation de crise : **24h**
- Soutien et prévention : **5j ouvrables**

Lieux
d'intervention

Lieux de vie et/ou lieux de soins